

Département de la DORDOGNE
Commune de LANQUAIS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Pour des raisons de sécurité sanitaire (pandémie de la COVID 19), la réunion se déroule au P.A.J. de Lanquais.

Ordre du jour : Désignation des grands électeurs en vu des élections sénatoriales.

Ouverture de séance : 18h10.

Présents : BLANCHET Michel, BOULANGER Cécile, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, REMIZE Philippe, ZELLNER Claude.

Absentes excusées : DEPEAUX-JAMET Isabelle donne pouvoir à BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette.

Monsieur LOBJOIS Pascal est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL : Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs (sénateurs, députés conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux).

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries.

La série 2 qui comporte 178 sièges sera renouvelée lors des élections du dimanche 27 septembre 2020.

Les 170 sièges de la série 1 ont été renouvelés en septembre 2017.

Le nombre de sénateurs par département est fonction du nombre d'habitants.

La Dordogne compte 2 sénateurs.

Vu au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Vu la circulaire préfectorale du 6 juillet 2020

I - COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL :

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin :

Madame BOULANGER Cécile et Monsieur LEFRERE Lionel,

et des deux membres présents les plus jeunes :

Mesdames LORGUE FAVREAU Delphine et FARGUETTE Virginia.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

II - ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

Le nombre de délégué et de délégués suppléants est fonction du nombre de conseillers municipaux (Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 juin 2017).

Le conseil Municipal de Lanquais se compose de 11 conseillers municipaux et doit donc élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

III - ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Monsieur Michel BLANCHET se porte candidat.

Monsieur Michel BLANCHET est élu par 10 voix POUR.

Monsieur Michel BLANCHET est déclaré Délégué Titulaire pour les élections sénatoriales 2020.

IV - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

Messieurs Lionel LEFRERE et Philippe REMIZE et Madame Delphine LORGUE FAVREAU se portent candidats.

Messieurs Lionel LEFRERE et Philippe REMIZE et Madame Delphine LORGUE FAVREAU sont élus par 10 voix POUR.

Messieurs Lionel LEFRERE et Philippe REMIZE et Madame Delphine LORGUE FAVREAU sont déclarés Délégués Suppléants pour les élections sénatoriales 2020.

V - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Samedi 18 juillet 2020 au P.A.J. à 9h00

Séance levée à 19h20